

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET Numérotation du programme immobilier formant le lot H1 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sur les parcelles cadastrées section AE numéros 87,85, 84,48,82 et 80 :
7 A 11 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE ET 23 CHEMIN MILITAIRE

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} octobre 1973, décidant d'attribuer le nom d'"avenue du Président Salvador Allende" à l'ancienne "voie d'Arcueil à Villejuif" ;

Vu le permis de construire n° 094.076.21W1072 accordé à la SCI Villejuif Allende pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 53 logements en accession, une salle polyvalente, deux locaux d'activités et un parking souterrain de 34 places, formant l'ilot H1 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la numérotation de ce nouvel ensemble immobilier ;

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La numérotation de l'ensemble immobilier formant le lot H1 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sera la suivante :

Accès local activités n°1	7 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE
Accès parking souterrain 34 places	9 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE
Accès local activités n°2	11 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE
Accès 53 logements	23 CHEMIN MILITAIRE

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFip)
- ♦ Centre des Finances Publiques Service de la gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
- ♦ Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Villejuif
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ L'Eau d'Ile-de-France
- ♦ Orange
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- ♦ Commissariats de Cachan et de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **- 7 AOUT 2025**

Pour le Maire, par délégation

Anne-Gaëlle LEYDIER

Première Adjointe au Maire

Chargée de l'Aménagement Urbain et Ville de demain,

Et de la Participation Citoyenne





Département :
VAL DE MARNE

Commune :
VILLEJUIF

Section : I
Feuille : 000 I 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 31/07/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en proje
©2022 Direction Gén
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le

ID : 094-219400769-20250807-AR_590_2025-AR

Fonciers
CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 36 -fax
sdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

OBJET

Numérotation du programme immobilier formant le lot H1 de la ZAC
Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sur les parcelles cadastrées
section AE numéros 87,85, 84,48,82 et 80 :
7 A 11 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE ET 23 CHEMIN MILITAIRE

